

PROMOTION INTERNE PROCEDURE DE SAISIE DES DOSSIERS

Guide pratique à destination des collectivités dans le cadre de la campagne de saisie des dossiers de promotion interne, depuis la plateforme EXTRANET CARRIERES.

Si le dossier n'est pas correctement complété ou s'il ne contient pas toutes les pièces obligatoires, le système ne permettra pas l'envoi au CDG84.

4 Depuis le site du CDG84, vous rendre sur la plateforme EXTRANET CARRIERES :

PORTAIL DES COLLECTIVITÉS	PARTAGER PAR
Retrouvez sur cette page les liens directs vers les sites les plus utilisés par les gestionnaires RH des collectivités :	EN 1 CLIC
 > Emploi territorial > Extranet Cotisations > CNRACL - Retraites > Extranet Carrières 	Accompagnement du CDG
Le portail du CDG reprend les circulaires et actus statut mensuelles du CDG 84 qui sont transmises automatiquement aux personnes inscrites à la newsletter.	Portail des collectivités
E PORTAIL DU CDG	Centre de documentation
EXTRANET COTISATIONS CDG	Autre information Organisation territoriale du département
C EXTRANET RETRAITE	

* Pour toute première connexion, consulter la documentation : « Documentation connexion AGIRHE »

SI VOUS SOUHAITEZ RÉCUPÉRER DES DONNÉES DE DOSSIERS SAISIS EN 2024

Dossier de promotion interne déjà présenté en catégorie A ou B en 2024 et non retenu.

Vous avez la possibilité de dupliquer votre dossier

Dupliquer le dossier :

Si vous avez déposé un dossier de promotion interne en 2024, vous pouvez dupliquer le dossier, certains éléments du dossier seront alors préremplis pour le dossier de 2025.

Pour dupliquer un dossier de promotion interne déjà présenté, cliquez sur l'onglet « **Instances** », puis sur « **Promotion interne** » et « **Liste des dossiers** » :



Cette page va s'ouvrir

			liste o aptitude				_
375:	1	rédacteur	Non inscrit sur la liste d'aptitude	24/09/2024	28/02/2024	14/03/2024	
375	3	rédacteur	Non inscrit sur la liste d'aptitude	24/09/2024	28/02/2024	14/03/2024	e.
3820	6	technicien	Non inscrit sur la liste d'aptitude	24/09/2024	04/03/2024	11/03/2024	

Vous pouvez dupliquer votre dossier afin de le représenter en promotion interne

Le dossier va alors se créer et son état passer «en cours de création»

ATTENTION Il convient de vous rendre en bas de la liste des dossiers pour retrouver le dossier concerné :

3740	attaché	Dossier annulé	27/02/2024	28/02/2024
4277	rédacteur	En cours de création	28/10/2024	â

Cliquez sur la ligne concernant le dossier et la page **dossier de promotion interne** va s'ouvrir. Dès lors il vous faudra compléter l'année du 01/01/2024 au 31/12/2024 dans les expériences professionnelles. Des PJ sont conservées (organigramme, attestations de réussite concours ect ...) Mais **certaines PJ doivent être réactualisées.**

CONCERNANT LA CRÉATION DE NOUVEAUX DOSSIERS

Depuis la plateforme EXTRANET CARRIERES, après vous être connecté, créer une « Nouvelle demande », via l'onglet Instances puis Promotion interne :

	Agirhe RH - Espace collect AUTRES C Dernière connexion le 12/	ivité - Centre de Gestion du Vaucluse COLLECTIVITES 12/2023 à 16:53 🕞 Se déconnecter
Agent 🔹 🏛 Collectivité 🔹	Instances T Document	s ▼
Tableau de bord	CAP CST	
+ Carrières	Avancements de grade	Nouvelle demande

4 Choisir le cadre d'emploi et le grade concerné puis valider :

Indiquer le cadre d'emploi o créer	et le grade de promotion du dossier à	
Cadre d'emplois	attachés territoriaux	•
Grade	attaché	•
	+ Valider	

4 <u>A partir de cette page, vous allez pouvoir établir votre **DOSSIER** de promotion interne.</u>

<u>OBLIGATOIRE</u> : Veuillez vérifier que les coordonnées du Gestionnaire de votre collectivité soient bien renseignées dans l'EXTRANET CARRIERES (Nom, prénom et coordonnées mail + téléphone)

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « Valider » à la fin de votre demande, afin d'enregistrer votre dossier.

Après avoir vérifié l'agent concerné, certaines données viendront se compléter automatiquement, il convient de renseigner tous les champs vides :

PROPOSITION DE PROM	10TION INTERNE				
Cadre d'emplois	attachés territoriaux	•	Grade	attaché	•
	Proposé après réussite à l'examen professionnel				
Consulter les condition	<u>15</u>				
statutaires					
Profil du candidat					
Intitulé du poste			Poste actuellement o	ccupé	
Effectifs de la collectivité					
Situation actuelle					
Grade		•	Echelon		
Date de nomination					
stagiaire		ATTENTI	ON si lorsque vous ap	pelez le dossier, le grad	e ou
Date de nomination dans		l'échelon	ne sont has corrects	ne continuez nas la sai	sie
le cadre d'emploi		recitcion			J.C.
Ancienneté dans son		Appelezy	votre référente carriè	re afin de corriger cette	
grade actuel		anomalie	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Modalités d'accès au					
cadre d'emploi					

PROFIL DU CANDIDAT :

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

Expériences professionnelles							Duré	e Hebdomad	aire de service	÷
	+ Ajouter						(tacu	iltatif)		
	Date de début	Date de fin	Durée	Туре	Métier	Organ	isme	Mobilité	DHS	
	Aucune ligne									
		Total:								

La collectivité doit saisir les expériences professionnelles de l'agent :

- > Tous ses contrats de droit public
- > Les contrats emploi jeune, CES, TUC effectués dans une fonction publique sont à saisir dans cet onglet
- > NE PAS SAISIR LES CONTRATS PRIVÉS qui seront saisis plus bas
- Toute sa carrière dans la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (de sa nomination stagiaire au 31/12/2025)
- > Saisir le métier quand il y a une mutation interne

INTERRUPTION DE SERVICES :

Interruption de services				
	+ Ajouter			
	Date de début	Date de fin	Durée	Туре
	Aucune ligne			
		Total:		

Y NOTER le congé parental et la disponibilité

EVALUATION DU CANDIDAT :

Evaluation du	i candidat
CONDITIONS	STATUTAIRES - Date d'entrée dans la fonction publique
	15/09/1992 Date de sa 1 ^{ère} nomination stagiaire
Instruction:	
CONDITIONS S cours des 5 der	STATUTAIRES - L'agent a effectué 2 jours de formation de professionnalisation obligatoires attestés par le CNFPT au nières années
Pour la filière Po	lice Municipale : il s'agit de la totalité de la formation continue obligatoire prévue par l'article L 412-54 du Code des communes
	Oui Non
Instruction:	
	Merci de joindre un PDF uniquement de ces 2 jours de formation de professionnalisation obligatoire du CNFPT entre 2020 et 2025
CONDITIONS S noter le nombre	TATUTAIRES - Si l'agent a exercé les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants, e d'années passées sur ces fonctions
	 L'agent n'est pas concerné Moins de 4 ans Au moins 4 ans
Instruction:	
CONDITIONS S d'années passée	STATUTAIRES - Si l'agent a exercé les fonctions de DGS d'une commune de 2 000 à 5 000 habitants, noter le nombre es sur ces fonctions
	 L'agent n'est pas concerné Moins de 2 ans Au moins 2 ans
Instruction:	

ANCIENNETE - Mode d'accès et d'avancement dans le ca	adre d'emplois actuel
--	-----------------------

Sont pris en compte les concours, examens professionnels de promotion interne et examens professionnels d'avancement de grade. Concours et examens sont cumulables

	O Concours et examen	
	O Concours	
	Examen	
	Ni concours ni examen	
Instruction:		
		A
ANCIENNETE	- L'agent a exercé, pendant au moins 4 ans, une ou plusieurs activités professionnelles sous contrat de de	oit privé dans
le secteur priv	é, associatif, organisation européenne ou internationale.	
	O Oui	
Instruction		
instruction.		
		/
Vous ne	e devez cocher OUI que si les 4 ans sont révolus	
Pour les	s 4 ans sous contrat de droit privé merci de joindre en PDF l'attestation sur	
l'honne	ur (modèle en annexe)	
Contrat	associatif : ne concerne pas le bénévolat. UNIQUEMENT les contrats	
salariés		
Jularies		
MOBILITE - MU	ITATION EXTERNE - L'agent a muté dans une ou plusieurs collectivités (hors transfert) ou d'une fonction publique à	
une autre.		
	O Oui	
Instruction:	Vinon	
motraction.		
	LITATION INTERNE. L'agant a changé de peste au sein de se cellectivité, avec changement eu non de résidence.	
administrative,	dans le cadre ou non d'un transfert de compétences ou d'une délégation de service public.	
	O Oui	
	Non	_
Instruction:		
		4
FORMATIONS	- Formations suivies au cours des 5 dernières années (2019-2024), tous organismes confondus.	
Attention : les 2 j	ours de formation de professionnalisation obligatoires, attestés par le CNFPT, ne sont pas comptabilisés	
	Aucune formation De 0.5 à 4.5 jours	
	O De 5 à 10 jours	
	O Plus de 10 jours	
		٦
Joindre ur	n PDF de ces formations (ne pas remettre les 2 jours de formation de	
professio	nnalisation obligatoire du CNFPT)	
	tions officituées par un autre averaisme sue la CNIEDT sont misses au	
Les torma	nuons enecuees par un autre organisme que le CNFPT sont prises en	
compte si	elles sont en lien avec les tonctions de l'agent	
Formatio	ns intra avec attestation de la collectivité	

Ne pas transmettre les formations non validées

	0	en ca acquis un dipionie en cours de carnere		Diplôme acquis depuis sa
Dans la limite d'	un dip	lôme par agent		Dipiome acquis depuis sa
	0	Oui		nomination stagiaire
	۲	Non		
Instruction:				
				/
CONCOURS -	'ager	t a été admis à présenter les épreuves orales d'un conco	urs de la F	PT au cours des 6 dernières années
Attention : les pi	ésent	ations aux examens professionnels ne sont pas prises en com	Exemp	ple d'un agent qui a réussi les écrits mais pas
	0		l'oral.	
		Non		
Instruction		11011	En au	cun cas il s'agit de l'oral du concours qui a
instruction:			permi	s à l'agent d'être sur son grade actuel
FONCTIONS E	XERC	EES - Fonctions exercées par l'agent dans son poste act	Et il ne	e s'agit pas de l'oral d'un examen
		Expertise		
		Technicité		
		Posponsabilitás		
		Polyvalence		
		Conditione particulièree d'avereise		
		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		
		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		,
		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		,
		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		,
		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		
FONCTIONS E		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		
FONCTIONS E		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail		
FONCTIONS E		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent		
FONCTIONSE		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents		
FONCTIONS E		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents		
FONCTIONSE	× ERC	Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS		
FONCTIONS E	× = × × × × × × × × × × × × × × × × × ×	Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS		
FONCTIONS E	 XER(O O O O O O 	Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS		
FONCTIONS E	 XER(O O O O O O 	Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS		
FONCTIONS E Instruction:		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - L'agent a exercé pendant au n	noins 4 an	s au cours de sa carrière :
FONCTIONS E Instruction: ACTIVITES SY Les points ne so		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - L'agent a exercé pendant au n ribués que si l'agent a effectué au cours de sa carrière dapa	noins 4 an	s au cours de sa carrière : noins un mandat complet. Les 2 critères sont
FONCTIONS E Instruction: ACTIVITES SY Les points ne so cumulables		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - L'agent a exercé pendant au n ribués que si l'agent a effectué au cours de sa carrière dans	noins 4 an	s au cours de sa carrière : noins un mandat complet. Les 2 critères sont
FONCTIONS E Instruction: ACTIVITES SY Les points ne so cumulables		Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - L'agent a exercé pendant au n ribués que si l'agent a effectué au cours de sa carrière dans les fonctions de représentant du parsonnel en CAP/C	noins 4 an an PT au n CP/CT/CF	s au cours de sa carrière : noins un mandat complet. Les 2 critères sont
FONCTIONS E Instruction: ACTIVITES SY Les points ne so cumulables	XER(Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - L'agent a exercé pendant au n ribués que si l'agent a effectué au cours de sa carrière dans les fonctions de représentant du personnel en CAP/C un mandat électif ou syndice départemental. régiona	noins 4 an	s au cours de sa carrière : noins un mandat complet. Les 2 critères sont HST et/ou un mandat électif ou syndical local nal
FONCTIONS E Instruction: ACTIVITES SY Les points ne so cumulables	XERC	Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - l'agent a exercé pendant au n ribués que si l'agent a effectué au cours de sa carrière dans les fonctions de représentant du personnel en CAP/C un mandat électif ou syndice departemental, régiona Non concerné	noins 4 an an 9T au n CP/CT/CH I ou nation	s au cours de sa carrière : noins un mandat complet. Les 2 critères sont HST et/ou un mandat électif ou syndical local nal
FONCTIONS E Instruction: ACTIVITES SY Les points ne so cumulables	XER(XER(NDIC nt att	Conditions particulières d'exercice DAS supérieures ou égales à 70 % du temps de travail CEES - Encadrement Aucun encadrement d'agent De 1 à 5 agents De 6 à 10 agents Plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS ALES / MANDAT D'ELU - L'agent a exercé pendant au n ribués que si l'agent a effectué au cours de sa carrière dans les fonctions de représentant du personnel en CAP/C un mandat électif ou syndic rudepartemental, régiona Non concerné	noins 4 an Anot au n CP/CT/CH I ou nation	s au cours de sa carrière : noins un mandat complet. Les 2 critères sont HST et/ou un mandat électif ou syndical local nal

VALEUR PROFE	ESSIONNELLE - Résultats professionnels et réalisation des objectifs.						
L'Autorité Territo	riale attribue à l'agent une note sur 5 points						
	5						
Instruction:							
VALEUR PROFE	ESSIONNELLE - Compétences professionnelles et techniques.	_					
L'Autorité Territoriale attribue à l'agent une note sur 10 points							
	10						
Instruction:							
VALEUR PROFE	ESSIONNELLE - Qualités relationnelles.						
L'Autorité Territoriale attribue à l'agent une note sur 5 points							
	5						
Instruction:							
VALEUR PROFE	ESSIONNELLE - Capacité d'encadrement/aptitude à s'adapter à un emploi supérieur.						
l'Autorité Territo	riale attribue à l'agent une note sur 10 noints						
Prendre en compte les capacités actuelles de l'agent							

PIECES A FOURNIR : Pour que le dossier soit recevable, l'ensemble des pièces justificatives, qu'elles soient notées en gras ou non, sont à joindre impérativement lors de la transmission du formulaire au CDG84. A défaut, l'envoi sera bloqué.

Pièces à fournir

Ces pièces sont à télécharger en format PDF (10Mo maximum) après la validation de la demande. Les pièces obligatoires sont indiquées en bleu et gras.

Seuls les entretiens professionnels N-1 et N-2 sont acceptés, pas au-delà.

Le formulaire est également une pièce obligatoire au dossier. Une fois finalisé, il doit être imprimé par la collectivité, paraphé et signé par l'autorité territoriale puis retéléchargé (en format pdf) en tant que saisine dans les pièces justificatives à transmettre.

A chaque fois que vous modifiez les expériences professionnelles, pensez à ré imprimer la saisine, la faire signer et nous la renvoyer.

Arrêter ou reprendre la saisie :

Vous pouvez arrêter la saisie d'un dossier et la reprendre plus tard. Avant de quitter le module il faut impérativement enregistrer les dernières modifications en cliquant sur le bouton « **Valider** ».

Pour revenir sur votre dossier depuis la page d'accueil :



Double-cliquer sur le dossier concerné :

La Exporter												
	N°	Collectivité	Nom Prénom	Promotion proposée	Etat	Séance	Points	Créé	Modifié			
	3179			rédacteur	En cours de création	14/09/2023	65,13	07/07/2023				
	3174			rédacteur	En cours de création	14/09/2023	54,45	30/06/2023				

Validation finale de la saisie & Transmission du dossier au CDG84 :

Une fois le dossier finalisé, et après transmission de toutes les pièces : Cliquer sur « **Transmettre au CDG** ».

Une fois la transmission validée, vous êtes redirigé vers la liste des dossiers saisis. L'état du dossier indique « transmis au CDG »



Seuls les dossiers à l'état « transmis au CDG » seront étudiés par le CDG84

ANNEXE

Attestation sur l'honneur

Coordonnées de l'agent

A l'attention de ... (coordonnées de la collectivité)

Objet : contrat dans le secteur privé

Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'exposerait à des poursuites disciplinaires et pénales de la part de mon employeur-

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(Nom et prénom) (Signature)